

Association

« Enfants de Tchernobyl Bélarus »
BP 167, CH-4118 Rodersdorf
20, rue Principale, F-68480 Biederthal
Contact : “Collectif OMS indépendant”
20 rue de Montbrillant – 1201 Genève

Madame Margaret Chan
Directrice Générale de l'OMS
20 avenue Appia,
1211 Genève 27

Biederthal le 24 mars 2007

Concerne : Accord OMS/AIEA signé le 28 mai 1959 (Rés.WHA 12.40) – Tchernobyl.

Madame la Directrice Générale,

Permettez-nous de vous féliciter de votre nomination à la Direction Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé. Pour la deuxième fois, cette fonction a été confiée à une femme; cela apporte un espoir supplémentaire pour les progrès auxquels parviendront les soins sanitaires dont bénéficieront les populations et en particulier les enfants, grâce au soutien de l'OMS.

Nous avons l'honneur de vous informer des motifs qui ont inspiré les sept ONG soussignées à entreprendre dès le 26 avril 2007, jour de la 21e commémoration de Tchernobyl, une action discrète, non violente, à temps indéterminé, devant le bâtiment de l'OMS. Nous souhaitons par là attirer l'attention des médecins et des scientifiques de votre Organisation, la plus importante pour le devenir de l'Humanité, dans la lutte contre les souffrances et les maladies. À ces souffrances appartiennent celles des populations victimes de contaminations chroniques à faibles doses de césium-137 dans les territoires de Tchernobyl, souvent niées par des personnes mal informées, ou alors liées de près ou de loin à l'industrie atomique, militaire et civile avec ses intérêts commerciaux. C'est là le sujet qui nous mobilise.

L'OMS avec la commission d'enquête dirigée par le Prof. Zeltner, de Berne, avait pu démasquer le rôle du lobby du tabac qui, pendant de nombreuses décennies, parvenait à faire publier dans des revues reconnues des travaux scientifiques faussés, pourtant souvent réalisés dans des universités renommées. Le but étant d'obtenir la négation du mal que peut causer à des tiers la fumée du tabac. Cela bloquait les tentatives de l'OMS de réduire la publicité du tabac.

Dans le domaine du nucléaire, nous pensons que le négationnisme qui règne dans certains milieux médicaux, comme chez les autorités de nombreux pays, est lié aux démarches d'un lobby énormément plus structuré et puissant que celui du tabac. Ce lobby parvient à minimiser voire nier les principaux dommages dus aux rayonnements ionisants, comme les pathologies liées à l'irradiation interne, très chroniques, provoquées par l'incorporation de radionucléides, comme le radiocésium, le strontium, et les dérivés de l'uranium.

Nous considérons que l'Accord signé le 28 mai 1959 (Rés.WHA 12.40) entre l'OMS et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue un obstacle majeur qu'il faut écarter, afin que l'OMS soit à nouveau à même d'exercer le rôle qui lui est confié dans ce domaine de la Santé. Cet Accord est devenu la source de désinformation au sujet des maladies survenues dans les populations victimes des retombées radioactives de Tchernobyl. Nous demandons donc que l'OMS fasse aboutir le projet d'amendement de cet Accord. Une démarche dans ce sens d'un amendement a déjà été formulée il y a cinq ans lors de l'Assemblée Mondiale par Madame Ruth Dreyfus, représentante de la Suisse, appuyée par les ministres de la santé de Norvège et du Canada, sans opposition exprimée. Ce dossier doit progresser.

Le conflit d'intérêt avec l'AIEA est flagrant. En effet, l'Accord OMS/AIEA soumet l'OMS aux décisions du promoteur du nucléaire commercial, dont les statuts précisent que l'objectif principal est « l'accélération et la croissance de la contribution de l'énergie atomique pour la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier ». L'AIEA reste donc juge et partie en ce qui concerne les risques du nucléaire pour la santé, son rôle de promoteur de centrales atomiques étant sa priorité. Cette fonction de promotion bloque l'information et la recherche scientifiques surtout depuis l'explosion de Tchernobyl. On est en droit de craindre que les mesures de protection et de soins des populations seront pires encore à l'occasion d'accidents futurs dont personne ne conteste la probabilité de plus en plus rapprochée, vu le vieillissement et la multiplication des installations nucléaires dans le monde et les risques accrus de sabotage.

À la différence des accords de collaboration qui lient normalement les agences spécialisées de l'ONU, l'Accord OMS-AIEA empêche l'OMS d'agir librement dans le domaine nucléaire si elle n'a pas l'assentiment de l'AIEA : l'article I,§3 de l'accord stipule en effet que, pour entreprendre un programme ou une activité dans le domaine qui présente un intérêt majeur pour l'AIEA, l'OMS doit consulter l'AIEA « en vue de régler la question d'un commun accord ». Ce pacte, qui devient contraignant en cas de conflit d'intérêts, est en contradiction flagrante avec l'article 37 de la Constitution de l'OMS, qui, elle, prescrit que « Dans l'exercice de leurs fonctions, le Directeur général et le personnel [de l'OMS] ne devront solliciter ou recevoir d'instructions [...] « d'aucune autorité étrangère à l'Organisation ».

Alors que les trois pays les plus concernés - l'Ukraine, la Biélorussie, la Russie - demandaient à l'OMS un plan d'action au début des années 90, un document distribué en novembre 1995, lors de la conférence OMS de Genève, nous apprend que c'est l'AIEA qui, un an après cette demande, a produit le plan. L'OMS s'est contentée de l'exécuter. Ainsi les recherches dans le domaine de la génétique n'ont pas été retenues dans ce plan, mais à leur place, les caries dentaires ont bénéficié d'une plus haute priorité.

Sur le papier les droits et les devoirs des deux agences semblent formulés de manière réciproque, le texte de l'accord ne semble pas établir un pouvoir exorbitant d'une agence de l'ONU sur l'autre, mais, de fait, cet accord confère un droit de veto asymétrique et unilatéral à l'agence du nucléaire; elle seule exerce ce droit, elle seule menace la santé. En cas d'accident léger ou « majeur » l'AIEA aura à nouveau intérêt à « prendre des mesures restrictives pour sauvegarder le caractère confidentiel de renseignements [...] dont la divulgation compromettrait d'une manière quelconque la bonne marche de ses travaux. » (Art.III, §1) Les travaux de l'AIEA consistant à promouvoir l'énergie atomique pour la paix et la prospérité, quel veto les médecins pourraient-ils exercer contre des centrales nucléaires avant leur explosion ?

Avant cet Accord, en 1956, l'OMS réunit un groupe de brillants experts dans le domaine de la génétique, comportant le titulaire du Prix Nobel de génétique, H.J. Muller. Ce groupe a collectivement mis en garde la communauté, face au développement rapide de l'industrie atomique commerciale : "Le patrimoine génétique est le bien le plus précieux de l'être humain. Il détermine la vie de notre descendance, le développement sain et harmonieux des générations futures. En tant qu'experts, nous affirmons que la santé des générations futures est menacée par le développement croissant de l'industrie atomique et des sources de rayonnements. ... Nous estimons également que les mutations nouvelles qui apparaissent chez les êtres humains, seront néfastes pour eux et pour leur descendance".

Cet avertissement était vain, l'OMS se préparait à signer l'Accord de 1959. Aujourd'hui, l'OMS doit revenir au respect de sa Constitution en refusant tout obstacle au libre exercice des chercheurs et des médecins, et à la complète divulgation des résultats de leurs travaux dans l'esprit de l'Art.2, points « q » et « r » de sa Constitution : « fournir toutes informations, donner tous conseils et toute assistance dans le domaine de la santé ; aider à former, parmi les peuples, une opinion publique éclairée en ce qui concerne la santé ».

Lors de la signature de l'accord de 1959, on ne pouvait ignorer le conflit d'intérêts qui bénéficiait à la seule agence de l'énergie atomique. Dans l'Art. I, § 2, "l'OMS reconnaît qu'il appartient

principalement à l'AIEA d'encourager, d'aider et de coordonner dans le monde entier les recherches ainsi que le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques". L'OMS a omis de faire reconnaître par l'AIEA qu'il appartenait principalement à l'OMS d'encourager, d'aider et de coordonner dans le monde entier les recherches ainsi que le développement et l'utilisation pratique de tous les moyens et méthodes possibles de radioprotection en cas d'accident radiologique, toujours nocifs pour la santé, comme l'indiquaient les généticiens.

Le pouvoir de veto de l'AIEA a été illustré en particulier lors des Conférences internationales de trois jours organisées par le Dr. Hiroshi Nakajima, à Genève en novembre 1995, auxquelles participaient sept cents experts et médecins ainsi que les ministres de la santé des pays le plus concernés (Ukraine, Fédération de Russie et Bélarus). Les actes de ce congrès étaient promis pour mars 1996. Ils auraient constitué à cette époque un « best-seller ». Leur but formulé par écrit par Hiroshi Nakajima était de poser des jalons pour la conférence de l'AIEA à Vienne en 1996. Ces documents ont été censurés. Ils ne sont pas encore publiés à ce jour. Hiroshi Nakajima, l'ancien directeur général de l'OMS, a précisé à la Télévision suisse italienne à Kiev en 2001, que le blocage de cette publication découlait des liens juridiques qui liaient l'OMS à l'AIEA (titre du reportage : « Bugie nucleari » - Mensonges nucléaires/ version allemande Atomare Lügen / Nuclear Controversies - par Wladimir Tchertkoff).

L'AIEA réunissait, du 8-12 avril 1996 à Vienne, des « experts » qu'elle avait choisis et annonçait le « bilan définitif » de la catastrophe de Tchernobyl : 32 morts, 200 irradiés 2000 cancers de la thyroïde chez l'enfant qu'on aurait pu éviter. Rien sur le sort de 800.000 liquidateurs envoyés pour limiter les effets de la catastrophe. Depuis le 5 septembre 2005, ces chiffres dérisoires ont été révisés à la hausse par l'agence de Vienne, document cosigné par l'OMGuerre Nucléaire), la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la liberté (WILPF), Contratom Genève, CRIIRAD, s'appuyant sur des pétitions, entrevues, manifestations ont dénoncé les collusions entre l'OMS et l'AIEA et ont demandé que l'accord de 1959 soit revu, afin que l'OMS recouvre son indépendance pleine et entière et assure la protection des poS : 50 morts, 4000 cancers de la thyroïde...Aucune recherche sérieuse sur l'irradiation interne des populations obligées de consommer des aliments contaminés par le Cs-137 et d'autres radionucléides de Tchernobyl, pendant des décennies.

L'ambassade d'Ukraine à Paris signalait, le 25 avril 2005, que ce pays comptait 3.500.000 habitants ayant subi une très forte irradiation suite à Tchernobyl, et qu'en janvier 2005, 2.646.106 citoyens ukrainiens étaient officiellement reconnus victimes de la catastrophe. En 2004, 94% des liquidateurs d'Ukraine étaient malades, de même que 85% des personnes habitant les régions contaminées. Sur son site internet, le 26 avril 2004, l'ambassade affichait déjà 25.000 morts parmi les liquidateurs d'Ukraine.

C'est 10 jours après l'aveu d'impuissance du Dr. Nakajima que les autorités biélorusses, le 18 juin 2001 à Minsk, ont fait condamner par un tribunal militaire à 8 ans de prison sévère, sous un prétexte fallacieux, le Professeur Y. Bandajevsky. Recteur de l'Institut de Gomel, ses recherches portaient précisément sur les conséquences néfastes de l'incorporation chronique du césium-137 par ingestion à faibles doses sur la santé des enfants. De l'avis de certains scientifiques la nouvelle pathologie qu'il a découverte et démontrée, comme la « cardiomyopathie de césium », portera son nom. On peut penser que ces recherches auraient dû être soutenues par l'OMS. L'Institut ou Faculté de médecine de Gomel, dont le professeur Bandajevsky était le Recteur, n'a pas reçu de visite de la part d'experts de l'OMS, envoyés suivant les directives de l'AIEA dans cette région la plus contaminée par les retombées radioactives. L'institut de Gomel n'a reçu ni invitation, ni conseil, ni soutien de l'OMS, pourtant c'était la seule Faculté de médecine au cœur de la catastrophe.

Des chercheurs brillants travaillent encore dans ce domaine dans des centres universitaires d'Ukraine; moins dans les deux autres pays concernés. Au Bélarus, de rares témoins étudient les dommages génétiques ou mesurent le Cs-137 accumulé chez les enfants et ses conséquences. Ils mériteraient le soutien de l'OMS.

À Tchernobyl, en obédience à cette sujétion abusive à l'AIEA, l'OMS n'a pas rempli la mission que sa Constitution lui commande : « amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible ».

En ce moment à Tchernobyl, 21 ans après la plus grande catastrophe technologique de l'histoire, perdue un crime de non assistance à populations en danger, accompagné de censure et de mensonge.

Madame Chan, nous attendons de vous que vous examiniez l'Accord de 1959 dans toutes ses conséquences néfastes et que vous ayez l'honneur de contribuer à faire recouvrer à l'OMS son indépendance dans ce domaine. Nous demandons que l'OMS retrouve le droit de respecter sa belle constitution, même dans le domaine du nucléaire, où l'Accord signé en 1959, lui a ravi ses droits, au profit de l'AIEA. Le chapitre II de la Constitution décrit les Fonctions de l'OMS, elles doivent lui permettre d'atteindre ses objectifs. La première de ces fonctions est : (a) d'agir en tant qu'autorité dirigeante et coordinatrice dans les problèmes internationaux de santé. À Tchernobyl, ce point essentiel n'a pas pu être respecté, du fait de l'Accord.

Depuis des années des actions officielles de Suisse, de Norvège et du Canada, des associations, notamment PSR/IPPNW (Médecins pour une Responsabilité Sociale et Médecins Internationaux pour la Prévention de la pulations face aux risques nucléaires, mais en vain.

C'est pourquoi, une nouvelle action internationale initiée par six associations (Enfants de Tchernobyl Bélarus, la CRIIRAD, Réseau Sortir du Nucléaire, Contratom Genève, PSR/IPPNW Suisse, SDN Loire et Vilaine, Brut de béton production) a été décidée sous la forme suivante : du 26 avril 2007 à fin mai 2007 commencera une présence permanente devant le siège de l'OMS à Genève. La présence sera incarnée par une personne seule, un témoin, appuyée par un groupe à proximité. Divers événements sur Genève sont prévus dont théâtre, projections de films, colloques, défilé. À partir de fin mai 2007, seule la présence au compte-gouttes devant l'OMS d'un homme-sandwich solitaire (avec groupe d'appui proche) pour les mois qui suivront. Cette présence sera assurée par des bénévoles. C'est dans un esprit de non-violence, de silence et réflexion qu'est envisagée cette action et son efficacité réside dans sa ténacité, sa répétition. Nous nous engageons de ne créer aucun trouble, de demeurer en silence devant vos fenêtres et de répondre seulement aux demandes d'informations qui nous seraient éventuellement faites par le personnel ou par les passants.

Madame la Directrice Générale de l'OMS, nous vous saurions gré de bien vouloir favoriser notre action individuelle de témoignages et d'information devant le bâtiment de l'OMS, l'un des organismes internationaux les plus importants pour le devenir de l'Humanité, dont vous venez de prendre la direction.

Nous vous prions de prendre connaissance des documents que nous vous adressons en pièces jointes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, nos salutations les plus respectueuses

Pour la CRIIRAD, Roland Desbordes
Pour Réseau Sortir du Nucléaire, André Larivière
Pour Contratom Genève, Anne Cécile Reimann
Pour SDN Loire et Vilaine, Paul Roullaud
Pour Compagnie Brut de Béton, Bruno Boussagol

Pour ordre :

Michel Fernex

PSR/IPPNW, section suisse

Professeur émérite, Faculté de Médecine de Bâle, ex-membre de Comités Directeurs de TDR
(Programme spécial de Recherche pour les Maladies Tropicales), OMS.
Président de Enfants de Tchernobyl Bélarus

Soutiens déclarés depuis le lancement de l'action : CNIC (Citizen's Nuclear Information Center), Japon; CAAT (Campaign Against Arms Trade) Network, Nigeria; MANW (Mediterranean Anti-

Nuclear Watch), Grèce; NIRS (Nuclear Information and Resource Service) U.S.A.; Nuclear Age Peace Foundation, New-York; Bike for Peace, Norvège; Stop Golfech (Agen, France); Groupe non-violent Louis Lecoin (Dunkerque, France); CSFR (Comité Sauvegarde Fessenheim et Rhin, France); CETIM (Centre Europe-Tiers Monde, Genève); AFMT (Association Française des Malades de la Thyroïde).

P.J.: - To the Head of the Delegation to the World Health Assembly, May 13-17, 2002

- Eng. WHO Petition

- Meeting at the World Health Organisation, July 18, 2002

- Film « Nuclear Controversies » et script

- « Le crime de Tchernobyl – Le goulag nucléaire », Wladimir Tchertkoff - Éd. Actes Sud 2006